

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

494^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 8 septembre 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2015.09.228

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois d'août 2015

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1. Municipalité de Restigouche Partie Sud-Est – Demande de résolution à la FQM
 - 2.2. Club Optimiste – Demande d'achat d'espace – Calendrier annuel

3. Nouveau logo – Article promotionnel
4. Carte de crédit
5. Télus – Renouvellement de notre contrat
6. Circuit électrique – Adhésion
7. Achat de terrains – Lots 4 174 920 et 4 174 921 – Mandat

D. Contrat et appels d’offres

1. Chemin du Rapide Nord – Offre de service – Contrôle des matériaux

E. Avis de motion

1. Règlement numéro 2015-352 concernant les câbles d’accès à une propriété
2. Règlement numéro 2015-351 modifiant le règlement de zonage

F. Adoption de règlement

Aucun.

G. Sécurité publique

Aucun point.

H. Travaux publics

1. Compacteur réversible – Achat avec Saint-Prospère

I. Hygiène du milieu

Aucun point.

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Dérogation mineure – 670 rue de la Rivière
2. Dérogation mineure – 185 rue Principale (Métro)
3. Dérogation mineur – 151 rue D’Orvilliers

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Fête des bénévoles et des nouveaux arrivants – Budgets révisés
2. Taux de location de glace à l’Aréna et des locaux municipaux - Fixation
3. Frais pour utilisateurs de l’extérieur pour inscription aux sports de glace

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions générales (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Nancy Benoît et résolu d’adopter

l'ordre du jour présenté en y ajoutant le point *E.3. Règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux*. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité des conseillers.

Adoptée.

2015.09.229

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 3 août 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015

- Aucun point

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2015.09.230

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 510 318,26 \$.

Liste des comptes payés	246 484,95 \$;
Liste des comptes à payer	193 182,95 \$;
Liste des salaires	70 650,36 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS D'AOÛT 2015

Les encaissements du mois d'août sont de 174 838,45 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

Aucune question du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les statistiques de consommation d'eau seront remises à la prochaine séance du conseil.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'août.

2015.09.231

MUNICIPALITÉ DE RESTIGOUCHE PARTIE SUD-EST – DEMANDE DE RÉOLUTION À LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Restigouche Partie Sud-est actuellement devant les tribunaux pour avoir adopté, à la demande pressante de ses citoyens et citoyennes, un règlement pour préserver l'intégrité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Restigouche Partie Sud-Est demeure toujours en attente d'un soutien politique bien défini de la part de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) dans son dossier de la protection de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la position de la FQM envers la défense des intérêts du monde municipal auprès des instances du gouvernement provincial dans le dossier de la protection de l'eau reste à être précisée;

CONSIDÉRANT QUE plus de 200 municipalités se sont jointes à la requête commune pour obtenir une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) afin d'imposer des normes plus sévères pour protéger leurs sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que la FQM appuie l'élan municipal d'une requête commune auprès du ministre Heurtel demandant une dérogation au RPEP en adoptant une résolution appuyant la démarche;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que soit soumise à l'assemblée générale annuelle 2015 de la Fédération Québécoise des Municipalités une résolution d'appui envers la Municipalité du Canton de Restigouche Partie Sud-Est ainsi qu'envers toutes les municipalités ayant résolues par le biais d'une requête commune de demander au ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Adoptée.

2015.09.232

CLUB OPTIMISTE – DEMANDE D'ACHAT D'ESPACE – CALENDRIER ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE le Club optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade publie, annuellement, son calendrier dans le but de financer ses activités;

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'acheter un espace publicitaire, sous la forme d'une carte d'affaires, dans le calendrier annuel 2016 du Club optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade, au montant de 120 \$.

Adoptée.

2015.09.233

NOUVEAU LOGO – ARTICLE PROMOTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une nouvelle signature visuelle et qu'elle souhaite faire imprimer des pochettes à des usages divers;

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de faire imprimer 1 000 pochettes, avec la nouvelle signature de la municipalité, par la firme Imprimerie Art Graphique au montant de 1 398 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2015.09.234

CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, à l'occasion, payer par carte de crédit ses achats ou des frais de déplacements;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser une demande de carte de crédit corporative au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade auprès de notre institution financière, dont le titulaire sera le directeur général, et que la limite de crédit soit de 5 000 \$.

Adoptée.

2015.09.235

TÉLUS – RENOUELEMENT DE NOTRE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat des lignes téléphoniques fixes de la municipalité se termine le 30 novembre prochain;

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de renouveler notre contrat avec la firme TELUS et ce pour une durée de un (1) an.

Adoptée.

2015.09.236

CIRCUIT ÉLECTRIQUE - ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE le développement du parc de voitures hybrides et électrique est en croissance au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite attirer des touristes dans la municipalité;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Nancy Benoît de demander l'installation de deux (2) bornes de recharges pour véhicules auprès d'Hydro-Québec et d'autoriser une dépense de 6 000 \$ pour l'achat et l'installation de ces bornes subventionnées par Hydro-Québec à raison de 50 % du prix d'acquisition.

Le vote est demandé. La mairesse ne vote pas. En faveur : 4 Contre : 2

Adoptée à la majorité.

2015.09.237

ACHAT DE TERRAINS – LOTS 4 174 920 ET 4 174 921 - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir le terrain du parc du pont et celui de l'ancienne Hôtel de ville;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de mandater la mairesse Diane Aubut, les conseillers Steve Massicotte et Germaine Leboeuf et le directeur général Jacques Taillefer de négocier avec la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade l'achat des lots 4 174 920 et 4 174 921.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2015.09.238

CHEMIN DU RAPIDE NORD – OFFRE DE SERVICE – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la firme SMI LABO S.M. inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux correctifs de la route du Rapide Nord au montant de 7 043,50 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-352 CONCERNANT LES CÂBLES D'ACCÈS À UNE PROPRIÉTÉ

Le conseiller Steve Massicotte donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement concernant les câbles d'accès à une propriété.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-353 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Le conseiller Adam Perreault donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement sur la tarification des services municipaux.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

2015.09.239

COMPACTEUR RÉVERSIBLE – ACHAT AVEC SAINT-PROSPER

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un compacteur DYNA 160 de la firme Dynamic, d'une valeur de 3 000 \$ avant toutes taxes applicables, conditionnellement à une entente avec la municipalité de Saint-Prospér pour en assurer le partage des coûts et de son entretien.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PÉRIODE DE QUESTION PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-03 – LOT 4 174 264 SUR LA RUE DE LA RIVIÈRE DEMANDANT L'ÉRECTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE GARAGE NE POUVANT RESPECTER LES NORMES D'IMPLANTATION, SOIT LA DISTANCE ENTRE DEUX BÂTIMENTS ET LA HAUTEUR MAXIMALE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À USAGE RÉSIDENTIEL.

2015.09.240

DÉROGATION MINEURE – 670 RUE DE LA RIVIÈRE

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour le lot 4 174 264 permettant l'érection d'un bâtiment accessoire de type garage à une distance de 0,90 mètre de la résidence et d'une hauteur de 4,60 mètres.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-04 – LOT 4 174 420 SUR LA RUE PRINCIPALE DEMANDANT L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL NE POUVANT RESPECTER LA NORME DE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL DE 20% MAXIMUM.

2015.09.241

DÉROGATION MINEURE – 185 RUE PRINCIPALE (MÉTRO)

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour le lot 4 174 420 permettant l'agrandissement d'un bâtiment commercial où le bâtiment occupera un coefficient de 28% par rapport à la superficie du terrain.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-05 – LOT 4 174 496 SUR LA RUE D'ORVILLIERS DEMANDANT L'ÉRECTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE GARAGE AU REMPLACEMENT D'UN GARAGE EXISTANT NE POUVANT RESPECTER LES NORMES D'IMPLANTATION, SOIT LA DISTANCE DE LA SOMME DES MARGES LATÉRALES ET LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL.

2015.09.242

DÉROGATION MINEURE – 151 RUE D'ORVILLIERS

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accorder la demande de dérogation mineure pour le lot 4 174 420 permettant l'implantation d'un garage avec une somme de marge latérale de 4,36 mètres et d'un coefficient d'emprise au sol de 28%.

Adoptée.

LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

Le conseiller Steve Massicotte se retire de la table du conseil municipal.

2015.09.243

FÊTE DES BÉNÉVOLES ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS – BUDGETS RÉVISÉS

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses pour les fêtes des bénévoles et des nouveaux arrivants pour des montants de 2 666 \$ et de 1 330 \$ respectivement.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte réintègre la table du conseil municipalité.

TAUX DE LOCATION DE GLACE À L'ARÉNA ET DES LOCAUX MUNICIPAUX - FIXATION

Ce sujet est remis à une séance ultérieure de ce conseil.

FRAIS POUR UTILISATEURS DE L'EXTÉRIEUR POUR INSCRIPTION AUX SPORTS DE GLACE

Ce sujet est remis à une séance ultérieure de ce conseil.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALE (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Dossier Cantin / Magny – hauteur de la haie;
- Chemin Gamelin – transfert à la municipalité;
- Demande de limiter la vitesse à 30 km/heure sur le chemin Gamelin;
- Lumière de rue Gamelin et chemin Île-du-Sable – dépôt de pétition;
- Trou près du Métro;
- Remerciements pour le support de la municipalité pour la tire de tracteurs;
- Circulation des VTT.

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport sur les points suivants :

- Comité des nouveaux arrivants;
- Politique familiale – Rejoindre les nouveaux résidents qui sont locataires;
- MRC :
 - Matrice graphique;
 - Panneau réseau cyclable;
 - Ingénieur pour PIRRL;
 - Parcours campagnard;
- SDE – Ouverture de poste et AGA.

2015.09.244

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 32.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse